

Le notaire et les collectivités locales

Les collectivités locales (communes, départements, régions, EPCI...) ont de plus en plus besoin d'être accompagnées pour mener à bien leurs projets, dans un univers juridique toujours plus complexe. Dans ce contexte, le notaire est un véritable point de repère pour sécuriser leurs opérations immobilières. A travers trois ateliers thématiques de formation, nos juristes-consultants du CRIDON LYON vous permettront d'acquérir les meilleurs réflexes pour conseiller vos clients et déjouer les pièges du droit des collectivités locales.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Acquérir les bons réflexes en droit des collectivités locales
- Accompagner et sécuriser les projets immobiliers des collectivités locales



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Ateliers thématiques
- Powerpoint
- Fiches pratiques à destination des notaires et des élus



FORMATEUR

Julien GOZE
Juriste consultant et Animateur de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Élus locaux et
fonctionnaires
territoriaux

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

●○○○ Acquérir des
connaissances de base
●●○○ Améliorer sa
pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

- Acquérir les fondamentaux du droit des collectivités locales pour accompagner vos clients
- Développer une expertise juridique valorisable auprès des élus locaux



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **ATELIER 1 : DU PROJET DE LA COLLECTIVITÉ À LA SIGNATURE DE L'ACTE**

45min

- Le contenu des délibérations autorisant les acquisitions ou cessions d'immeubles
- L'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (anciennement France Domaine)
- Le caractère exécutoire et définitif des délibérations
- Le délit de prise illégale d'intérêts et la notion de conseiller « intéressé »
- La signature de l'acte

Questions/Réponses

2 **ATELIER 2 : DOMAINE PUBLIC / DOMAINE PRIVÉ**

45min

- La distinction domaine public/domaine privé
- Le régime du domaine public
- Les risques de la domanialité publique « virtuelle »
- L'occupation du domaine privé
- L'occupation du domaine public

Questions/Réponses

3 **ATELIER 3 : LES TECHNIQUES DE CESSION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES**

1h

- La procédure de déclassement
- Les promesses de vente sous condition suspensive de déclassement
- La vente d'un bien du domaine public « routier »
- La vente et l'échange d'un chemin rural
- Les appels à projets/appels à manifestation d'intérêt

Questions/Réponses

4 **ATELIER 4 : LES TECHNIQUES D'ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES**

1h

- La procédure d'acquisition des biens « sans maître »
- La prescription acquisitive
- La procédure d'alignement

Questions/Réponses